



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angers, le 18 juillet 2022

VIGILANCE ROUGE CANICULE EN MAINE-ET-LOIRE : LE PRÉFET INTERDIT LES MANIFESTATIONS EN EXTÉRIEUR ET DANS LES LIEUX NON CLIMATISÉS.

Météo-France a placé le département de Maine-et-Loire en **vigilance ROUGE canicule** à partir de ce **jour, lundi 18 juillet 2022 12h00 jusqu'au mardi 19 juillet 2022 à 21h00**. Des températures très élevées sont attendues et pourront atteindre 41°C aujourd'hui. La nuit de lundi à mardi sera également caniculaire.

Compte tenu de cet épisode de chaleur intense, **le Préfet de Maine-et-Loire interdit, par arrêté préfectoral, la tenue de toute manifestation publique, festive ou sportive**, en extérieur ou dans des établissements non climatisés recevant du public, à compter de ce jour et jusqu'à mardi 19 juillet :

- de 12h à 21h le **lundi 18 juillet**
- de 9h à 21h le **mardi 19 juillet**

Le tir de tous feux d'artifices de divertissement, l'organisation de rave-party, et les barbecues en espaces naturels et forestiers sont également interdits à partir d'aujourd'hui et ce **jusqu'à mercredi 20 juillet 2022, 9h00**.

Ces températures ne sont pas sans conséquences sur l'organisme, même sur les sujets en bonne santé. Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées, les personnes sans-abris et les nourrissons.

Pendant les fortes chaleurs, protégez-vous :

- Pendant la journée fermez volets, rideaux et fenêtres, aérez la nuit
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez, sinon passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment de l'eau sans attendre d'avoir soif en évitant les boissons alcoolisées, et mangez normalement
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de vous exposer au soleil
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
- Limitez vos activités physiques

En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez le 15



Par ailleurs, cet épisode de chaleur extrême rend le territoire particulièrement vulnérable au risque incendie.

Pour prévenir les départs de feux, la Préfecture rappelle les bons réflexes à adopter :

- Éviter d'organiser des barbecues pendant cet épisode de canicule, même s'ils ne sont pas à proximité d'espaces végétalisés ou forestiers
- Jeter ses mégots dans un cendrier (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture)
- Ne pas réaliser de travaux sources d'étincelles
- Ne pas stocker de combustibles contre son domicile (bois, fuel, butane...)

Un arrêté préfectoral a par ailleurs été pris ce week-end interdisant tous travaux dans les espaces forestiers publics et privés pour une durée indéterminée, en fonction de l'évolution de la météo.

Dans le cas où vous seriez témoin d'un départ de feu, il est impératif de prévenir le 18, le 112 ou le 114 (appel d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes) en essayant de donner la localisation du feu avec précision. Pour se mettre à l'abri, il est préconisé de se réfugier dans une habitation et de se calfeutrer, lorsque c'est possible, en attendant l'intervention des secours.

Pour toute information complémentaire :

Plate-forme téléphonique nationale 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France)

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaleur>

www.sante.gouv.fr

<https://www.santepubliquefrance.fr/>

www.meteofrance.com